

Octobre 2011

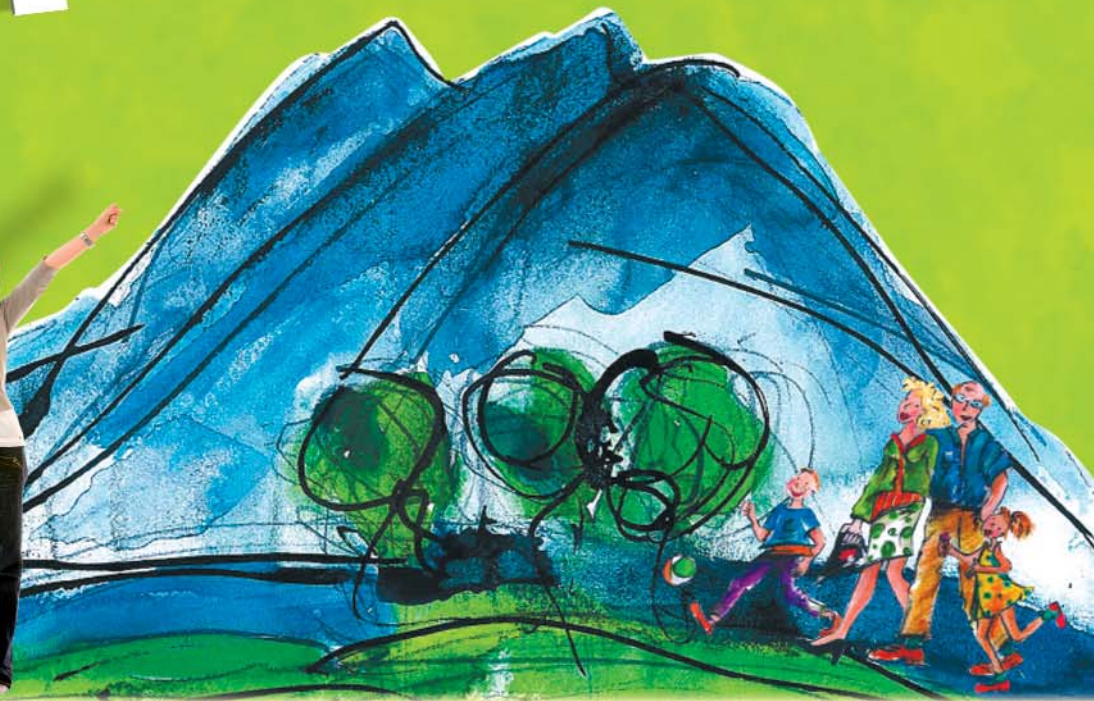
N°49

Pages Spéciales
Régionales

Mutualme essentiel savoie mont-blanc

Un univers de protection et de solidarité

[OFFRE SPECIALE
PARRAINAGE]
(voir page 4)



La mutuelle santé et prévoyance
des agents territoriaux de Haute-Savoie

→ Attestation pour l'année scolaire 2011-2012

Pour prolonger la couverture mutuelle de votre (vos) enfant(s) âgé(s) de plus de 17 ans ou qui auront 17 ans au cours de l'année 2012, **il est impératif de nous adresser avant le 15 novembre et pour chaque enfant concerné** soit :

- un certificat de scolarité,
- un certificat d'inscription dans une université,
- un certificat d'apprentissage.



→ Conjoints à charge

Pour bénéficier d'un tarif de cotisation minoré pour l'année 2012 en tant que conjoint à charge (« conjoint dont le revenu imposable trimestriel est inférieur à 85 % du traitement minimum mensuel de la Fonction Publique Territoriale »), **n'oubliez pas de nous transmettre, avant le 15 novembre, la photocopie de votre feuille d'imposition ou de non-imposition 2011.**

Pour information, le montant indiqué sur la feuille d'imposition 2011 (« Total salaires et assimilés », colonne « Conjoint ») ne doit pas être supérieur à 4 597 €.



→ Nouveau logo

À l'échelle nationale, l'ensemble des Mutuelles MUTAME ont souhaité actualiser le logo MUTAME pour le rendre plus lisible, plus dynamique, et pour mieux indiquer quelles sont d'une part nos activités « **SANTÉ** » – « **PREVOYANCE** », et d'autre part notre statut « **MUTUELLE** ».



[VIGNETTES ORANGES]

→ Remboursement des médicaments à « Vignettes Oranges »

Pour répondre aux attentes de nos adhérents, **depuis le 1er juillet 2011, les médicaments appelés à « vignettes oranges » pris en charge par l'assurance maladie au taux de 15% de la base de remboursement, sont désormais remboursés partiellement ou totalement selon les options par notre Mutuelle, et sans augmenter vos cotisations.**

D'un point de vue pratique, vous avez reçu début juin un courrier avec une **attestation à découper et à remettre impérativement à votre pharmacien** lors de votre prochaine visite pour bénéficier du tiers-payant sur ces médicaments.

Cette attestation reprend le taux de prise en charge par notre Mutuelle de ces médicaments.





La santé taxée !



Dans le cadre du plan de rigueur gouvernemental, les contrats santé solidaires et responsables sont désormais taxés à hauteur de 7% depuis le 1^{er} octobre 2011.

Le gouvernement avait déjà fait voter l'an passé cette taxe à hauteur de 3,5%. Le doublement de son taux en moins d'un an, ajoutée à la très forte augmentation de la contribution sur le chiffre d'affaires des mutuelles décidées il y a trois ans, font que **maintenant les diverses taxes atteignent 13,27 % du montant des cotisations payées par les adhérents mutualistes.**

Par rapport à 2008, le montant des taxes sur les mutuelles a été multiplié par vingt !

C'est un très mauvais coup porté à l'accès aux soins de l'ensemble de la population, quand on sait que les complémentaires financent aujourd'hui 50% des soins de premier recours du fait des divers retraits de la Sécurité Sociale.

Pour notre Mutuelle, sur un budget en 2012 d'environ 8 millions d'€uros, c'est près de 1 million d'€uros de taxes qui seront prélevées sur vos cotisations et reversées intégralement à l'Etat.

Cette mesure, immédiatement applicable au 1^{er} octobre 2011, représente pour notre Mutuelle une dépense supplémentaire de 60 000 € en 2011 que nous n'avions pas pu prévoir. **Pour ne pas pénaliser le budget des adhérents, votre Conseil d'Administration réuni le 20 septembre dernier a décidé de ne pas répercuter cette nouvelle taxe sur l'année 2011.**

Par contre, à partir du 1^{er} janvier 2012, cette nouvelle taxe viendra compléter la cotisation que nous devons dorénavant appeler "cotisation hors taxes" pour bien faire la différence entre ce qui revient à la Mutuelle et à ses adhérents et ce qui va dans les caisses de l'Etat.

C'est dans ce contexte et dans le but de ne pas pénaliser une nouvelle fois les adhérents que votre Conseil d'Administration a également décidé de ne pas augmenter la cotisation hors taxe des adhérents pour l'année 2012. La seule augmentation que vous aurez à connaître sera donc celle du prélèvement fiscal de l'Etat.



Vos remboursements automatiques et plus rapides

Dans le cadre de l'amélioration de nos services aux adhérents, la télétransmission informatique directe fonctionne entre notre Mutuelle et :

- L'ensemble des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (C.P.A.M.)
- La Mutualité Fonction Publique / Sections Locales Interministérielles (M.F.P./S.L.I.)
- La Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord (M.S.A.)
- La RAM pour les artisans, commerçants et professions libérales
- Le GAMEX pour les exploitants agricoles
- La Mutuelle Générale de l'Education Nationale (M.G.E.N.)
- La Mutuelles Des Etudiants (L.M.D.E.)
- Les Mutuelles Etudiantes régionales : SMERRA, SMEREB, SMECO, MAGE
- La Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est (M.G.E.L.)
- Le Régime Social des Indépendants gérés par Mutuelle Existence
- Le Régime Social des Indépendants gérés par PREVADIES

Comment vérifier que la télétransmission fonctionne correctement :

Dès que vous constatez que cette transmission automatique est interrompue ou n'a jamais fonctionné pour vous ou pour un membre de votre famille, il faut :

- nous transmettre votre décompte sécurité sociale pour obtenir le complément de la Mutuelle,
- nous aviser de ce dysfonctionnement pour résoudre le problème entre la Mutuelle et votre régime obligatoire,
- nous transmettre la photocopie de votre attestation papier sécurité sociale/vitale.



[OFFRE SPÉCIALE PARRAINAGE]

Santé - Prévoyance • Mutuelle

Mutame

SAVOIE MONT-BLANC

La mutuelle
Santé et Prévoyance
des agents territoriaux
de Haute-Savoie

Offre
spéciale
parrainage



: 2012

**1 an de gratuité !
À MUTAME
c'est possible !**

Parrainez jusqu'à **12**
collègues ! ...

...et bénéficiez jusqu'à **12** mois
GRATUITS

Pour vous **PARRAIN**
1 MOIS GRATUIT
À CHAQUE PARRAINAGE !

Pour vos **FILLEULS**
3 MOIS GRATUITS



04 50 33 11 36
www.mutame74.com

Maison de la Fonction Publique Territoriale - 55, rue du Val-Vert / BP 101 / 74604 Seynod Cedex

offre valable jusqu'au 31/12/2012

PARRAIN
1 MOIS GRATUIT !

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

FILLEUL
3 MOIS GRATUITS !

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Collectivité employeur _____

Mail _____ Tél. _____

2012 : **04 50 33 11 36**
www.mutame74.com

Attention : pour bénéficier de cette offre, le filleul ne doit pas être votre conjoint ou votre enfant, et ne doit jamais avoir été adhérent à notre mutuelle.



Maison de la Fonction Publique Territoriale
55 rue du Val Vert - BP 101 - 74604 SEYNOD Cedex
Tél : 04.50.33.11.36 - Fax : 04.50.33.05.24
contact@mutame74.com - ISSN : 1297 4005

